



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

nappes phréatiques

Question écrite n° 69369

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le fait que, suite à la fermeture des houillères du bassin de Lorraine et à la cessation de l'exhaure, le niveau des nappes d'eau souterraines remonte progressivement. Les services techniques de l'État ont toujours affirmé que cette remontée du niveau de la nappe souterraine serait complètement maîtrisée. Pourtant, dès à présent (et tout comme dans le secteur des anciennes mines de fer de Lorraine), divers phénomènes imprévus apparaissent. Le problème de l'écoulement des eaux résurgentes va notamment se poser par anticipation et une grande partie sera déversée dans la Rosselle. Or, cette rivière est déjà tellement polluée que sa remise à niveau qualitatif a été reportée à 2027, en dérogation aux engagements européens de la France. Les eaux de résurgence étant souvent polluées (chargées en sulfate et autres sels divers, pollution par des huiles provenant du matériel abandonné au fond...), cela risque d'entraîner une pollution supplémentaire de la Rosselle. Elle souhaiterait connaître en conséquence les solutions techniques envisagées pour remédier à cette difficulté.

Texte de la réponse

D'un point de vue général, les nappes d'eau souterraines sont un sujet particulièrement suivi par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM). Dans le cas spécifique de la fin de l'exploitation du bassin houiller lorrain, les études réalisées montrent que la remontée des nappes souterraines due à la fin des exhaures minières se produit telle qu'elle était attendue. Aucun phénomène alarmant n'est apparu. Naturellement, la surveillance des niveaux et de la qualité des eaux continue d'être réalisée, et le sera tant que la situation ne pourra être considérée comme stable. S'il s'avérait nécessaire de mettre en oeuvre des mesures de traitement des eaux résurgentes, des moyens adaptés sont disponibles, notamment au travers du département prévention et sécurité minière du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), en charge des travaux après-mine pour le compte de l'État. Il est vraisemblable qu'à échéance de plusieurs années il faille mettre en oeuvre des pompages destinés à protéger les lieux dont l'altitude est la plus basse des risques d'inondation. Des mesures identiques sont déjà employées dans l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. De même, en cas de nécessité, le budget de l'État finance déjà, dans d'autres régions, les opérations de dépollution des eaux résurgentes des anciennes mines. Dans le cas de la Lorraine et lorsque la surveillance des eaux, aujourd'hui effective tant pour leur niveau que pour leur qualité, mettra en lumière le besoin d'agir, l'État prendra ses responsabilités en mobilisant les moyens nécessaires.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69369

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 718

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4713